Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A JERUSALEM

PROCES-VERBAL CONSEIL CONSULAIRE « AIDE SOCIALE » 13 NOVEMBRE 2017

Le Conseil consulaire « Protection et Action Sociales » - CCPAS -, présidé par Monsieur Pierre COCHARD, consul général de France à Jérusalem, s'est tenu le 13 novembre 2017 à 15h dans les locaux du Consulat général de France à Jérusalem, afin de faire le bilan des activités de l'année en cours et d'arrêter ses prévisions de dépenses pour l'exercice 2018.

Participants :

- M. Pierre COCHARD, Consul général de France, Président du CCPAS
- M. Gérard BENICHOU, conseiller consulaire
- Mme Rosy BURSTIN, conseiller consulaire
- M. Aslan COHEN-SABBAN, trésorier Association Française de Solidarité
- M. Richard DEMMA, conseiller consulaire et médecin conseil du poste
- Mme Elisabeth GARREAULT, conseiller consulaire
- Mme Emmanuelle GUERIN-ALTARIBA, agent consulaire affaires sociales
- M. Denis MATTON, Consul Adjoint, chef de Chancellerie
- M. Claude OLIEL, représentant de l'UFE
- Mme Hélène SEMHOUN, conseiller consulaire

Membres absents excusés :

- Mme Marie-France ABU ATA, membre désigné
- M. Pierre DREYFUS, représentant de l'ADFI-FD
- M. Meyer HABIB, député de la circonscription
- M. Philippe Moshé HADDAD, médecin du poste
- M. Bernard TSION, médecin du poste

Ordre du jour :

- Rappel de la confidentialité des débats et des informations personnelles sur les familles
- Bilan 2017
- Propositions pour 2018 : taux de base, abattement logement et subvention OLES.
- Etude des demandes présentées
- Restitution des **documents avec données personnelles distribués.**

Dossier de table remis aux membres du conseil :

- Ordre du jour
- Listes des demandeurs par catégorie (AS, AAH, AEH, ADD) et situations exposées

Le Président du CCPAS a souhaité la bienvenue aux membres du CCPAS, rappelé la confidentialité des débats et informations personnelles sur les familles et présenté les généralités et les différentes aides sociales versées aux Français résidant à l'étranger. Il a

évoqué l'évolution de la part de budget du MAE attribuée à la protection et l'aide sociales des ressortissants français établis à l'étranger au niveau mondial entre 2012 et 2016 ainsi que l'évolution du budget des Affaires sociales de Jérusalem et de ces allocataires entre 2012 et 2018.

Enfin, il a abordé un point d'actualité locale qui aura, le cas échéant, un impact sur l'activité du CCPAS , à savoir l'augmentation, dès le 1er janvier 2018, annoncée par voie de presse, dont il est attendu confirmation légale, de l'allocation adulte handicapé israélienne qui, si elle est appliquée, placera hors barème la quasi-totalité des allocataires « AAH » du consulat général. Dans ce cas, une vérification des ressources des allocataires concernés aura lieu au cours du premier trimestre 2018 et conduira à un réexamen des dossiers.

A sa suite, Monsieur Denis MATTON, Chef de chancellerie, a dressé le bilan pour l'année 2017 : montant du taux de base, de l'abattement logement, du budget alloué, nombre d'allocataires pour l'année 2016.

A ensuite été soumise au Conseil consulaire une proposition de révision du taux de base et de l'abattement logement qui tient compte cette année uniquement du taux de chancellerie, défavorable puisqu'il est passé de 0,233 en 2016 à 0,237 en 2017.

Il a été rappelé aux membres du conseil que la décision de retenir les taux proposés incombe à la Commission nationale qui se réunira à Paris au début de l'année 2018, le Conseil consulaire pour la Protection et l'Aide sociales étant une instance locale consultative.

Le point a été fait sur les subventions à l'attention des OLES qui ont été attribuées en 2017: la seule subvention accordée l'a été à l'Association Française de Solidarité, qui s'est vu attribué la totalité de la subvention demandée.

Conformément aux instructions du Ministère des Affaires Etrangères, il a été précisé que le taux de change utilisé pour la campagne 2018 pour la conversion des données chiffrées est celui en vigueur au 1er septembre 2017, à **savoir 0,237 € pour 1 shekel.**

Madame Emmanuelle GUERIN-ALTARIBA, agent consulaire chargé des Affaires sociales, a ensuite présenté 17 dossiers individuels de **demande d'allocation mensuelle** correspondant à :

- 2 demandes d'allocation solidarité **AS :** 2 renouvellements ;
- 11 demandes d'allocation adultes handicapés **AAH,** toutes associées à l'attribution de l'Allocation continue **AC :** 2 nouvelles demandes, 9 renouvellements ;
- 4 demandes d'allocation enfant handicapé **AEH**, toutes associées à l'attribution de l'Allocation continue **AC :** 3 nouvelles demandes, 1 renouvellement ;
- 4 dossiers sont hors barèmes ;
- 2 familles ont choisi de renoncer à demander le renouvellement de l'allocation enfant handicapé estimant que son montant n'était pas suffisamment intéressant.

Concernant les secours, le fonctionnement par barème entraîne un besoin en **secours occasionnels** plus important : en effet, pour certaines familles l'application d'un simple barème ne reflète pas la réalité de leur situation où par exemple, malgré des ressources supérieures au taux de base, des charges très importantes les placent en situation de grande précarité. Ainsi, lors du CCPAS 2018, il a été décidé de solliciter une enveloppe de secours occasionnels et aides exceptionnelles d'un montant supérieur aux années précédentes pour prendre en compte la réalité des situations individuelles et familiales ainsi que les effets d'un taux de change particulièrement défavorable.

Concernant les **OLES**, le poste a fait part de la proposition de subvention pour l'Association Française de Solidarité, proposition acceptée par le Conseil Consulaire. L'association très présente sur le terrain pour assurer des interventions d'aide (alimentaire, vestimentaire, financière) lorsque le Consulat général ne peut intervenir, est un acteur incontournable et doit continuer d'être subventionné pour soulager des situations de grande précarité constatées localement. La subvention demandée cette année est d'un montant plus important que les années précédentes car l'AFS perd le bénéfice des réserves parlementaire et sénatoriale supprimées par l'Etat pour 2018, ce qui représentait la moitié de son budget associatif. Cependant, cette demande de subvention exceptionnellement élevée a été conditionnée à la recherche d'autres sources de financement, ce à quoi les représentants de l'Association française de solidarité se sont engagés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30./.

(Signature du Président du Conseil consulaire et des conseillers consulaires présents lors du Conseil consulaire)

M. Pierre COCHARD, Consul général de France à Jérusalem, Président du Conseil consulaire	
M. Gérard BENICHOU, Conseiller consulaire, Vice-Président du Conseil consulaire	
Mme Rosy BURSTIN, Conseiller consulaire	
M. Richard DEMMA, Conseiller consulaire, Médecin conseil du poste	
Mme Elisabeth GARREAULT, Conseiller consulaire	
Mme Hélène SEMHOUN, Conseiller consulaire	